

SELFERVICE BCE

A partir du 10 mai 2010, les entreprises inscrites en qualité d'entreprise non commerciale de droit privé, sont habilitées à gérer elles-mêmes et gratuitement, les données suivantes dans la BCE :

- Inscrire et modifier les données de contact (site web, numéros de téléphone et fax, adresse e-mail, numéro de compte bancaire)
- Inscrire et modifier les données suivantes concernant l'unité d'établissement:
 - la date de début
 - l'adresse
 - les activités économiques

Ces actions se font via l'application web sécurisée dénommée "Private Search", accessible via le site web du SPF économie: www.economie.fgov.be (à partir du 10 mai 2010).

Dans une première phase du selfservice, il sera nécessaire de compléter et de renvoyer au service de gestion, de manière digitale via l'application « Private Search » des documents. Dans une phase ultérieure, il sera possible de gérer tout directement via l'application web.

Vous trouverez également plus d'informations via le site web du SPF économie et ce, à partir du 10 mai 2010.